

60 % de dégâts météo en plus prévus d'ici à 2050

Un groupe d'assureurs prévoit d'ici à 2050 une hausse de près des deux tiers du coût des sinistres dus à la météo, en particulier aux inondations, à la sécheresse et à la grêle.

Les équipes spécialisées de Covéa, groupe d'assurance mutualiste (MMA, MAAF et GMF), qui couvre 11,6 millions de sociétaires en France, ont modélisé, jusqu'au niveau des départements, les dégâts que causera le réchauffement climatique sur les biens d'ici à 2050.

Le résultat, basé sur un scénario selon lequel les États ne parviennent pas à l'endiguer, est moins élevé que celui présenté par France assureurs (ex-Fédération française de l'assurance) en novembre 2021. Ce dernier prévoit que les sinistres dus à la météo entre 2020 et 2050 coûteront 143 milliards d'euros, presque deux fois plus qu'entre 1989 et 2019. Selon Covéa, qui indique avoir travaillé plus finement sur la transformation des aléas climatiques en sinistres réellement indemnisables, la hausse sera plutôt de 60 %.

Pas de hausse des tempêtes prévue

Premier risque, les inondations. Leur coût a été de 21,6 milliards pour le régime des catastrophes naturelles (l'État intervient en appui aux compagnies d'assurances) entre 1982 et 2020. Dans les trente prochaines années, il augmenterait de 95 % à 130 % selon les régions. Dans l'Ouest, le département le plus à risque est le Finistère, mais tous les autres sont exposés à des hausses d'au moins 50 %.

Deuxième risque, les sécheresses. Leur coût, par les dommages causés aux bâtiments fragilisés par la rétrac-

Évolution des dommages causés par les risques météo d'ici à 2050

Inondations



Sécheresse



Source: Covéa - Infographie : Ouest-France.

tation des sols argileux, a été de 15,2 milliards entre 1989 et 2020. Mais elles s'accroissent depuis 2016. Covéa s'attend à une hausse de la sinistralité de 60 %. Les régions les plus touchées seront le Midi toulousain, l'Aquitaine, le Limousin, le Sud-Est et certaines zones du Centre. L'Ouest sera concerné, sauf dans les zones à sous-sol granitique, fréquent

en Bretagne.

Les épisodes de grêle devraient être 38 % plus fréquents. Ils touchent surtout le sud d'une diagonale allant de l'Alsace au Pays basque. Cependant, la hausse des dégâts causés aux voitures, de 20 %, concernera aussi le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique.

La seule bonne nouvelle est que,

selon Covéa, les dégâts causés par les tempêtes n'augmenteront pas.

Face à cette explosion des coûts, Covéa entend développer la prévention : pose de portes étanches ou de batardeaux (protections provisoires) durant les inondations et hydratation des sols durant les sécheresses, notamment.

André THOMAS.

3/2/22